

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE EXTRAORDINAIRE**

DU 18 NOVEMBRE 2013

Tractanda

1. Message du Préfet de la Broye, M. Christophe Chardonnens
2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013
3. Propositions d'abandon d'investissements inscrits au budget 2013 :
 - a) Elaboration du site internet communal
 - b) Achat de véhicules et machines pour la voirie
 - c) Achat d'un silo à sel pour la voirie
4. Comptes 2012
 - 4.1. Comptes de fonctionnement
 - 4.2. Comptes d'investissement
 - 4.3. Rapport de la commission financière
 - 4.4. Approbation des comptes
5. Informations préalables sur le budget 2014
6. Divers

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse. Une salutation toute particulière à M. Christophe Chardonnens, Préfet, qui participe à cette Assemblée.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h02. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

M. Thierry Bussard de Mannens propose une modification de l'ordre des points au tractanda. Il demande une inversion entre les points 4 et les points 3, proposition qui lui semble logique par rapport au déroulement des deux précédentes Assemblées communales, pendant lesquelles les comptes ont été refusés notamment en raison de la demande de reprise en considération d'anciens

investissements. Il demande donc que l'on modifie l'ordre des débats et que donc le point 4 soit interverti avec le point 3.

Le Président remercie M. Thierry Bussard pour la clarté de sa demande. Il propose, tout d'abord de passer à la désignation des scrutateurs.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs. Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes.

Mme Yolande Blanc de Mannens, MM. Gérald Maendly de Cousset, Yves Joye de Mannens, Michel Ottet de Cousset et Gilbert Fragnière de Cousset dénombrent 117 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 59.

Le Président propose de passer au vote la proposition de M. Thierry Bussard. Il demande que les personnes qui sont d'accord d'intervertir les points 3 et 4 de l'ordre du jour s'expriment en levant la main.

Les scrutateurs décomptent 84 avis positifs. Le Président confirme que l'ordre des débats est modifié comme demandé par M. Thierry Bussard. Concrètement, cela signifie que le point 4 « Propositions d'abandon d'investissements inscrits au budget 2013 » passe avant le point 3 « Comptes 2012 ».

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point n° 1 de l'ordre du jour

1. Message du Préfet de la Broye, M. Christophe Chardonens

Le Président donne la parole à M. Christophe Chardonens, Préfet.

Après les salutations d'usage, le Préfet justifie sa présence du fait du déroulement difficile des deux précédentes Assemblées communales et qu'il est question pour lui aujourd'hui de restaurer la confiance des citoyennes et des citoyens envers le Conseil communal.

Différents points seront discutés ce soir. Les raisons qui ont conduit au déficit des comptes 2012 de la commune ont été largement discutées dans les séances précédentes et il est question aujourd'hui de passer à autre chose pour répondre aux défis qui attendent la commune. Le Préfet espère ainsi que l'Assemblée communale aura le courage de voter ce soir l'approbation des comptes 2012 à main levée. Il indique que le Conseil communal a entendu les demandes de l'Assemblée communale et il a procédé à un examen approfondi des investissements 2013. L'Autorité communale proposera ce soir de renoncer à certains investissements. Le choix a été fait suite à un travail approfondi en collaboration avec le service des communes. Le Préfet tient à relever que le budget 2014 représente également, pour la commune, un enjeu important. C'est pourquoi il est essentiel dans une commune comme celle de Montagny de travailler dans un climat de confiance réciproque et en toute transparence pour permettre une bonne diffusion de l'information. Il est question de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Au vu de l'ordre du jour de la présente Assemblée communale, le Préfet estime que le Conseil communal a entendu les demandes de l'Assemblée communale puisqu'il répond aux demandes exprimées lors des Assemblées communales précédentes. Il est aujourd'hui essentiel, pour que le Conseil communal puisse travailler pour le bien-être de la commune, de disposer de confiance et de sérénité. Le Préfet rappelle qu'il ne s'agit ni de la commune du Conseil communal, ni celle des citoyens, et il est essentiel que tout le monde œuvre au bien-être de la commune. Le Préfet souligne que l'avenir n'est pas forcément simple pour les communes, ceci en rapport avec l'augmentation constante des charges liée notamment au développement démographique. On constate également un tassement des recettes fiscales et il faut tenir compte de ces éléments importants pour composer l'avenir de la commune. Pour le Conseil communal, cela nécessite d'expliquer la situation et donc d'agir en toute transparence pour qu'à la fin, la commune puisse se préparer aux enjeux qui l'attendent. Le Préfet espère que l'Assemblée communale de ce soir constitue un premier pas qui permette de restaurer la confiance entre les citoyennes et citoyens envers le Conseil communal. En effet, compte tenu de la grandeur de la commune, il est nécessaire pour l'Autorité communale de pouvoir travailler sereinement car les problèmes

courants sont multiples. Il est donc important que l'on remette la commune sur les rails pour qu'elle puisse prendre en mains l'avenir de la commune. Arrivé à la fin de son intervention, le Préfet remercie l'Assemblée communale pour son attention.

Le Président remercie le Préfet pour son message et il passe immédiatement au point de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013

Le Président indique que comme à l'accoutumée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013 au café-restaurant des Arbognes ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs sur le site internet dans les 10 jours qui précédaient l'Assemblée.

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2013 est accepté par 85 avis positifs.

Le Président remercie le secrétaire communal pour sa rédaction. Il passe au point suivant.

3. Propositions d'abandon d'investissements inscrits au budget 2013

Le Président rappelle que les investissements proposés à l'abandon ont été tous acceptés par l'Assemblée communale dans le cadre du budget 2013, le 10 décembre 2012. Il rappelle que chacun des points proposés a été mûrement réfléchi et calculé ainsi que dûment expliqué dans le bulletin communal. Par ailleurs, chaque point a été commenté pendant l'Assemblée communale du 10.12.2012 pour démontrer toute leur importance pour la commune. C'est donc en parfaite connaissance de cause que les investissements ont été approuvés par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal a décidé, suite à la demande des citoyens, consécutivement aux refus des comptes 2012 lors des Assemblées communales des 27 mai et 1^{er} juillet, de réexaminer les investissements du budget 2013. Cette demande de réexamen a été demandée suite au résultat déficitaire des comptes 2012.

Le Président tient à indiquer que le Conseil communal se réserve le droit de s'abstenir au moment du vote d'abandon des investissements. Il justifie sa position sur les conditions qui ont conduit à cette situation et du fait que le Conseil communal est toujours pleinement convaincu de la totale justification des investissements qui ont tous leur utilité. Le Président passe la parole à M. Mauro Maimone pour le premier investissement.

a) Proposition d'abandon d'un investissement pour l'élaboration du site internet communal

M. Mauro Maimone cite les informations publiées dans le bulletin d'information. Il rappelle que cet investissement est composé de deux décisions successives prises par l'Assemblée communale :

- Fr. 10'000.00 le 12.12.2011 dans le cadre du budget 2012
- Fr. 10'000.00 le 10.12.2012 dans le cadre du budget 2013

C'est donc suite au second refus des comptes 2012 que le Conseil communal a décidé de remettre en question cet investissement. M. Mauro Maimone rappelle que ce sont principalement les recettes fiscales qui sont responsables du déficit des comptes 2012.

Après examen, le Conseil communal a décidé de remettre en question cet investissement de Fr. 20'000.00 pour l'élaboration du nouveau site internet communal.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande aux personnes qui décident l'abandon du site internet de lever la main.

L'abandon du crédit d'investissement pour l'élaboration du site internet communal, pour un montant de Fr. 20'000.00, est accepté par 84 avis positifs et 3 avis contraires. Le Président prend acte de la décision de l'Assemblée communale et passe au point suivant.

b) Proposition d'abandon d'un investissement pour l'achat de véhicules et machines pour la voirie

Le Président donne la parole à M. Bertrand Joye, conseiller communal responsable, qui justifie la proposition d'achat du véhicule dans le cadre du budget 2013, par le fait que le parc des véhicules communaux, quelque peu vieillissant, conduit à des coûts d'entretien toujours plus importants, notamment Fr. 25'000.00 pour l'année passée pour le véhicule utilitaire de marque Lindner. Le véhicule utilitaire léger qu'il est prévu d'acquérir permettra donc d'économiser des véhicules plus anciens qui nécessitent des coûts d'entretien importants. De plus, ce véhicule léger sera plus économique en termes d'entretien et de consommation d'énergie.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. Rodolphe Joye de Mannens demande s'il est possible de reporter l'investissement au lieu de l'abandonner.

M. Bertrand Joye répond que c'est tout à fait possible, mais en attendant il y a un manque de moyens de transport disponibles à la voirie. Aujourd'hui, les employés doivent utiliser leur propre véhicule pour certaines missions de la commune. C'est donc pour pallier rapidement à cette situation que le Conseil communal souhaite acquérir un nouveau véhicule pour la voirie.

M. Thierry Bussard de Mannens demande combien sont défrayés les kilomètres à la commune de Montagny. Il justifie cette demande par le fait qu'il est mentionné dans le bulletin communal que le coût payé aux employés communaux pour l'utilisation des véhicules privés se monte à Fr. 2'500.00 par année.

M. Bertrand Joye lui répond 70 centimes le kilomètre.

M. Thierry Bussard indique que cela représente environ 3600 kilomètres par année. Il demande si cela vaut la peine d'acheter un véhicule pour parcourir 3600 kilomètres par année.

M. Bertrand Joye répond que cela est pleinement justifié par le fait que les autres véhicules lourds de la voirie seront moins sollicités et que donc cela conduit à des économies.

M. Thierry Bussard demande à quels degrés sont utilisés les véhicules de la voirie.

M. Bertrand Joye répond que les véhicules de voirie sont utilisés tous les jours pour tout type de mission.

M. Thierry Bussard estimant que le nouveau véhicule générant des frais supplémentaires, notamment l'assurance et les impôts, il sera difficile de faire des économies. Il estime les coûts annuels du nouveau véhicule à Fr. 2'000.00. Mis en rapport avec les Fr. 2'500.00 de défraiement aux employés communaux, il demande si cela vaut la peine d'acheter un nouveau véhicule. Il indique n'être pas contre dans 2 ou 3 ans, mais aujourd'hui, compte tenu de la situation financière actuelle de la commune, il estime que la commune peut attendre un peu.

M. Bertrand Joye donne raison à M. Thierry Bussard sur le plan mathématique. Mais si l'on considère les frais de réparation des véhicules lourds sur le long terme, il faut trouver des solutions pour limiter les frais. Il prend pour exemple la boîte à vitesse du Lindner qui vient de lâcher tout récemment.

M. Thierry Bussard estime que si la boîte à vitesse a lâché, ce n'est pas en raison d'un manque de véhicule à la voirie. C'est un manque de chance qui ne peut pas être imputé à un manque de moyen au service de voirie. Il se réfère aux tables d'amortissement du TCS qui indique que

pour un véhicule qui parcourt moins de 10'000 kilomètres par année, le coût au kilomètre se monte à Fr. 1.20.

M. Rodolphe Joye de Mannens demande si les employés communaux sont toujours d'accord d'utiliser leur véhicule personnel pour la commune.

M. Blaise Jan du Chêne, chef du service de voirie, répond qu'il n'est pas toujours agréable pour le personnel de voirie de transporter dans le véhicule familial des poubelles dégoulinantes abandonnées et des animaux écrasés.

M. Daniel Gendre, conseiller communal, tient à préciser que le type de véhicule qu'il est prévu d'acquérir ne correspond pas à une voiture familiale. Il s'agit d'un utilitaire avec un pont qui remplacerait le camion de la voirie pour des tâches légères et qui ainsi économiserait le camion de la voirie.

M. Jean-Louis Francey de Cousset relève le point d'abandon des investissements inscrit à l'ordre du jour et constate que le Conseil communal tient à ce que les investissements ne soient pas abandonnés. Il se demande si cela va vraiment dans le sens indiqué par le Préfet, qui souhaite une confiance retrouvée entre l'Assemblée communale et le Conseil communal. De plus, il relève que le Conseil communal a indiqué vouloir s'abstenir à chaque vote d'abandon d'investissement. Il se demande donc s'il y a une volonté du Conseil communal de faire des économies ou non. Il estime que le Conseil communal doit croire aux propositions qu'il a décidé de mettre à l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. Il demande aux personnes qui décident d'abandonner l'achat d'un véhicule pour le service de voirie de s'exprimer en levant la main.

L'abandon d'un investissement pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger pour la voirie, pour un montant de Fr. 25'000.00, est accepté par 77 avis positifs et 21 avis négatifs.

Le Président prend acte de la décision et passe la parole à M. Bertrand Joye pour le point suivant

c) Proposition d'abandon d'un investissement pour l'achat d'un silo à sel pour la voirie

M. Bertrand Joye tient tout d'abord à contrer les rumeurs qui courent concernant l'achat du silo à sel. Le devis du Conseil communal est réaliste et n'est pas sous-estimé. Il cite les conditions de l'offre envoyée par l'entreprise mandatée pour les travaux. Il explique que l'achat d'un silo à sel apporte de réelles économies car cela permet de commander le sel en été lorsque le prix est plus bas. Sans silo à sel, il est nécessaire de commander en big bag mais, du fait de la grandeur limitée du local de voirie, on ne peut commander qu'une très faible quantité de sel. M. Bertrand Joye cite les prix des fournisseurs. Il confirme que l'économie sur le prix du sel se monte à Fr. 9'500.00 par année avec un silo à sel par rapport à la situation actuelle. M. Bertrand Joye demande s'il y a des questions.

M. Thierry Bussard de Mannens ne conteste pas les prix indiqués par M. Bertrand Joye et indique, en préambule, qu'il n'est pas contre l'achat d'un silo à sel le jour où la commune aura les moyens de le payer, car il reconnaît que c'est un plus pour la manipulation et cela permet de gagner du temps. Par contre aujourd'hui, du fait que la commune ne dispose pas de cet argent, il estime que cet investissement doit être abandonné. Il s'est renseigné pour mettre en rapport la commune de Montagny avec 5 autres communes de la même taille dans la région et il a pu constater qu'aucune des 5 ne disposait d'un silo à sel. Il a calculé que la commune de Montagny répandait annuellement 2 tonnes de sel par kilomètre alors que d'autres communes, notamment dans les Préalpes fribourgeoises, n'en répandaient qu'une tonne au kilomètre. Il demande une explication au Conseil communal, pour sa part il y a 40 tonnes de sel à économiser. Il demande aussi s'il n'est pas possible de collaborer avec une autre commune. Il existe encore des solutions de silos provisoires.

M. Bertrand Joye répond que le Conseil communal est en contact avec la commune de Torny pour l'achat commun d'un silo à sel. Les discussions ne sont pas abouties à ce stade. Il revient sur le comparatif avec des communes sises dans les Préalpes et tient à préciser que ce sont des villages touristiques qui laissent volontairement la neige sur les routes. Il relève qu'à côté des routes communales, le service de voirie déneige des routes privées d'intérêt public. M. Bertrand Joye souligne encore que les usagers exigent les meilleures conditions de route possible et que lorsque cela ne correspond pas à leur attente, il enregistre beaucoup de plaintes. Tenant compte de ce qui vient de se dire, M. Bertrand Joye indique que des mesures vont être prises par la commune pour baisser la consommation de sel, mais cela passera par une diminution de la prestation puisque des routes communales vont rester enneigées. Les automobilistes devront faire preuve de prudence surtout que notre commune connaît un fort dénivelé de routes à certains endroits. Il souligne que jusqu'à aujourd'hui, le service de voirie a accompli sa tâche parfaitement, garantissant ainsi une sécurité optimale sur nos routes et il ne peut que s'en féliciter.

M. Thierry Bussard confirme que jusqu'à aujourd'hui, personne ne s'est plaint du déneigement des routes qui répond aux attentes. Il estime que pour lui, il est essentiel que tous les endroits dangereux soient salés. Par contre, des routes belles plates, comme la route du Jordil à Mannens, ne méritent pas forcément d'être salées comme les autres endroits.

M. Bertrand Joye répond que la stratégie de salage pour l'hiver 2013/2014 vient d'être décidée et il est prévu que tous les axes non prioritaires, non dangereux, plats et autres ne seront que peu voire pas du tout salés. Un bilan sur cette stratégie sera tiré à la fin de cet hiver.

M. Jacques Graf de Montagny-la-Ville estime que l'idée du non salage est une idée merveilleuse parce qu'elle oblige tout le monde à conduire intelligemment quelque soit les conditions de la route. Il précise encore qu'il existe des chaînes à neige pour les personnes qui l'auraient oublié.

M. Rémy Grether de Montagny-les-Monts souligne que la qualité du déneigement à Montagny est optimale. Il estime incroyable le fait que les routes soient en tout temps déneigées. Pour sa part c'est trop et c'est pourquoi il estime que le silo à sel n'est pas nécessaire. C'est exagéré car dans le Jura, pays dont il vient, personne n'a de silo mais des hangars dans lesquels le sel est déversé en vrac et qui est ensuite chargé avec des machines dans les saleuses.

M. Bertrand Joye explique que la commune n'a pas de hangar, c'est pourquoi il est question d'acquérir un silo.

M. Rémy Grether, estimant que la commune traverse de petits hivers, rejoint l'avis partagé par d'autres personnes qui jugent le salage comme excessif à Montagny. Il indique encore que pour une collectivité publique, il ne faut pas couper les investissements de manière linéaire. Par contre, les économies doivent être faites par le compte de fonctionnement qui influe les finances communales chaque année.

M. Bertrand Joye informe l'Assemblée communale que M. Grether s'occupe du déneigement à la commune de Prez-vers-Noréaz. Pour revenir sur le silo à sel, M. Bertrand Joye indique qu'il a abordé plusieurs communes, dont celle de Prez-vers-Noréaz, pour discuter de l'achat commun d'un silo à sel mais ce n'est que celle de Torny qui s'est montrée intéressée.

M. Rémy Grether confirme qu'il a reçu le mandat de déneiger la commune de Prez-vers-Noréaz mais il ne s'occupe en aucun cas des commandes de sel.

M. Bernard Gendre de Cousset informe qu'en tant que chauffeur professionnel, il s'est occupé de saler les routes pendant plus de 45 ans. Il a chargé du sel, du gravillon, du sable souvent à la main dans des conditions difficiles. Il a connu l'avantage représenté par l'achat d'un silo et il estime, haut et fort, que la commune doit acheter ce silo. Il demande que tous ceux qui y sont opposés devraient venir charger les saleuses de la commune, au milieu de la nuit et par grand froid. Ainsi, ils pourront parler en connaissance de cause et ils auraient vite fait de changer d'avis. Il estime qu'il faut laisser le folklore à la Villanelle et il demande un peu plus de

sérénité dans les débats. C'est un grand cirque, cette situation est risible. Une commune de la taille de Montagny doit avoir son silo à sel. Il estime que ceux qui ne veulent pas du silo sont à côté de la plaque. Il demande à la commune d'acheter tout de suite le silo à sel.

M. Remi Brügger de Montagny-les-Monts demande des précisions à M. Thierry Bussard concernant le silo provisoire. M. Thierry Bussard lui répond qu'il a reçu un prospectus pour des silos en location, d'une contenance maximale de 25 tonnes et qui ne nécessite pas de mise à l'enquête. Par contre, il ne sait pas vraiment ce que ça vaut. Mais enfin, il estime s'être renseigné un peu plus loin que certaines personnes et il a trouvé cette solution.

M. Remi Brügger interrompt M. Thierry Bussard en lui disant qu'il a également des années de conduite de chasse-neige derrière lui et il demande de cesser avec ces propositions. Il estime qu'avec des théories pareilles, on peut ressortir les brouettes pour le salage des routes.

M. Bertrand Joye revient sur le dépliant mentionné par M. Thierry Bussard et il s'est renseigné sur ces silos provisoires. Il faut savoir que la commande de sel est imposée avec une majoration d'environ 18 % pour financer la location du silo. Le silo ne peut contenir que 15 mètres cubes si l'on veut être dispensé du permis de construire. Le silo dont parle M. Bussard, de 25 tonnes, doit être mis à l'enquête.

M. Eric Pont de Montagny-la-Ville attire l'attention de l'Assemblée communale sur les économies que procure l'achat du silo à sel. Il est clairement mentionné, dans le bulletin communal, que l'achat du sel reviendra Fr. 10'000.00 moins cher, contre des frais financiers de Fr. 4'125.00. Il s'agit d'une économie de Fr. 6'000.00 environ au compte de fonctionnement, sans compter le temps gagné par la manutention. Il demande à l'Assemblée communale de réfléchir à cela avant de voter.

M. Thierry Bussard conteste les chiffres du bulletin communal. Il n'estime l'économie qu'à Fr. 6'000.00, et si l'on réduit le salage de moitié, cela ne fait plus que Fr. 3'000.00. Dès lors, avec ce calcul, la commune est perdante de Fr. 1'125.00 et non pas gagnante comme indiqué dans le bulletin communal.

M. Gérald Pidoud demande à M. Bussard si une commune peut commander directement du sel aux salines de Bex.

M. Thierry Bussard répond par l'affirmative.

Le Président répond que ce n'est pas vrai. Il y a une régale du sel en Suisse et pour une collectivité fribourgeoise, la commande doit se faire aux salines du Rhin.

M. Rodolphe Joye de Mannens indique que si la commune collabore avec celle de Torny, on parle d'une quantité minimum de 100 tonnes.

M. Bertrand Joye commente la consommation de sel de la commune de Torny et explique que, malgré la pose de panneaux signalant un salage réduit, elle a dû maintenir le niveau de salage sur l'entier de la commune. Il relève que l'investissement pour les panneaux, Fr. 13'500.00, n'a toujours pas pu être amorti par la diminution du salage. Pour Torny, il est question d'acheter un silo à sel pour économiser sur la fourniture du sel.

M. Rodolphe Joye tient à relever que la commune de Torny n'a pas les mêmes dénivelés de la commune de Montagny. Il estime tout à fait justifié l'achat d'un silo à Montagny car la commune utilise une quantité plus importante de sel.

M. Rémy Grether de Montagny-les-Monts pense que la réflexion sur le silo à sel est très bonne mais il estime que le projet n'est pas mûr. Il souhaite que le Conseil communal revienne l'année prochaine avec quelque chose de mieux ficeler, avec éventuellement un accord de la commune de Torny. Il propose de laisser passer un hiver et de tirer un bilan sur l'économie de sel.

M. Thierry Bussard demande si l'OCN oblige la pose de panneaux en cas de limitation du salage

M. Bertrand Joye ne peut pas répondre. Il faudrait le demander à la commune de Torny, c'est elle qui a décidé de poser des panneaux.

M. Thierry Bussard interpelle M. Serge Tissot de Cousset, gendarme, pour avoir une réponse, sur l'obligation de poser des panneaux.

M. Serge Tissot de Cousset répond qu'il ne peut pas répondre à cette question, il en ignore la réponse.

M. Thierry Bussard estime quant à lui que la pose de panneaux « salage réduit » s'apparente plus à une information et donc ce n'est pas une obligation.

M. Bertrand Joye lui répond en disant qu'il n'a jamais dit que c'était obligatoire.

M. Thierry Bussard estime qu'il n'est pas nécessaire de poser des panneaux. Il suffit d'informer les citoyens par le biais d'un tout-ménage. Et finalement, tout le monde doit être maître de son véhicule par tous les temps. Pour le confirmer, il interpelle M. Jean-Louis Francey qui est policier.

M. Jean-Luc Tinguely de Montagny-la-Ville demande si la commune a déjà esquissé une répartition de l'investissement si Torny achetait le silo en commun avec Montagny. Et il demande si d'autres offres ont été faites pour la fourniture de sel.

M. Bertrand Joye répond que les premières discussions prévoyaient une location du silo à Torny, en fonction de la quantité de sel prélevée. Pour la fourniture de sel, il dispose de 4 offres différentes.

M. Rodolphe Joye de Mannens se demande comment on peut envoyer un tout-ménage pour informer sur la limitation du salage sur les routes. Il n'y a pas que les citoyens de Montagny qui circulent sur nos routes.

La parole n'est plus demandée et le Président décide de passer au vote. Il demande aux personnes qui décident d'abandonner l'achat du silo de s'exprimer en levant la main.

L'abandon du crédit d'investissement pour l'achat d'un silo à sel pour la voirie est accepté par 68 avis positifs et 29 avis contraires.

Le Président passe au point suivant.

4. Comptes 2012

Le Président donne la parole à M. Mauro Maimone pour la lecture de la récapitulation des comptes 2012.

Compte de fonctionnement

Fr. 4'752'641.13 en charges

Fr. 4'030'803.44 en produits

Fr. 721'837.69 déficit 2012

Fr. 67'074.95 déficit selon le budget 2012

Compte d'investissement

Fr. 531'121.95 en dépenses

Fr. 16'427.35 en recettes

Fr. 514'694.60 excédent de dépenses 2012

Fr. 1'774'998.60 excédent de dépenses selon le budget 2012

Le montant de la dette se situe à Fr. 9'330'387.06. Cela représente une dette par habitant de Fr. 4'443.05 au 31.12.2012. M. Mauro Maimone précise encore la dette par habitant :

- de la commune au 31.12.2011 : Fr. 4'314.80

- des communes du district au 31.12.2010 : Fr. 4'435.00
- des communes du canton au 31.12.2010 : Fr. 2'955.00

M. Mauro Maimone continue la présentation en citant les totaux des chapitres du compte de fonctionnement.

Chapitre	Charges	Produits	Résultat
0	783'864.70	159'579.28	- 624'285.42
1	153'159.45	68'783.50	- 84'375.95
2	2'394'073.60	253'789.10	- 2'140'284.50
3	129'151.15	4'000.00	- 125'151.15
4	587'062.95	4'797.45	- 582'265.50
5	806'213.55	25'958.55	- 780'255.00
6	513'908.05	117'413.89	- 396'494.16
7	901'999.05	882'469.60	- 19'529.45
8	5'454.30	14'439.10	+ 8'984.80
9	1'133'438.51	5'155'257.15	+ 4'021'818.64

Arrivé en fin de présentation, M. Mauro Maimone cite les totaux du compte de fonctionnement.

Compte de fonctionnement

Fr. 4'752'641.13 en charges
 Fr. 4'030'803.44 en produits
 Fr. 721'837.69 déficit 2012

M. Mauro Maimone continue sa présentation par la projection d'un graphique qui démontre l'évolution à la hausse du nombre des habitants et à la baisse des recettes fiscales.

Il continue sa présentation en citant la récapitulation des comptes d'investissement 2012 :

Compte d'investissement

Fr. 531'121.95 en dépenses
 Fr. 16'427.35 en recettes
 Fr. 514'694.60 excédent d'investissement

M. Mauro Maimone continue sa présentation en parcourant les investissements détaillées 2012, tels que publiés dans le bulletin communal 24 de mai 2013, aux pages 21 et suivantes.

Arrivé en fin de lecture, le Président remercie M. Mauro Maimone pour sa lecture et demande s'il y a des questions.

M. Thierry Bussard de Mannens pose une question concernant l'investissement de la révision du PAL pour lequel il est prévu de voter un crédit complémentaire en 2014.

Le Syndic lui répond que cette situation est consécutive aux conditions de l'approbation finale du PAL par la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions. La DAEC demande que le PAL soit modifié, ce qui nécessite une nouvelle procédure de mise à l'enquête

M. Rémy Grether demande le niveau de couverture du chapitre financier lié à la distribution d'eau potable.

M. Fabien Bachmann répond que le chapitre financier « eau potable » est couvert à 100 % par les taxes.

La parole n'est plus demandée et le Président passe la parole à M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière tel que publié aux pages 34 et 35 du bulletin communal no 24 de mai 2013.

Le Président remercie M. Patrick Neuhaus ainsi que l'ensemble de la commission financière pour son active participation.

Le Président demande s'il y a des questions sur les comptes 2012. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote.

Les comptes 2012 sont acceptés par 93 avis positifs, sans avis contraire. Le Président donne la parole à M. Mauro Maimone pour la présentation du point suivant.

5. Informations préalables sur le budget 2014

M. Mauro Maimone indique que suite à la forte dégradation des finances communales ces deux dernières années, le Conseil communal a décidé d'informer d'ores et déjà les citoyennes et les citoyens sur le budget 2014. L'Assemblée communale ordinaire pour le budget 2014 est planifiée pour le jeudi 19 décembre 2013.

Il indique que le déficit d'exercice prévu pour 2014 se monte à Fr. 819'726.44 avec un statut quo des taux d'impôt.

Il indique que le Conseil communal prévoit, pour équilibrer les comptes, de passer le coefficient d'impôt de 83.6 % à 95 % et le taux de la contribution immobilière de 1,5 0/00 à 3 0/00. Avec l'effet coordonné de ces 2 mesures, il est possible, pour la commune, de boucler les comptes avec un déficit de Fr. 59'750.70.

M. Mauro Maimone explique l'évolution des dépenses entre 2011 et 2014, et commente les points chapitre par chapitre.

Evolution 2011 - 2014		
ADMINISTRATION	46'856.86	7.6%
ORDRE PUBLIC	-21'008.28	-25.7%
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	83'597.75	3.9%
CULTURE ET LOISIRS	13'656.15	11.9%
SANTE	126'362.35	27.5%
AFFAIRES SOCIALES	144'957.00	19.5%
TRANSPORTS ET COMMUNICATI	49'279.70	12.3%
PROTECTION-AMENAGEMENT D	-70'594.95	-67.8%
ECONOMIE	-5'362.20	-66.6%
FINANCES ET IMPOTS	157'319.68	-3.6%
Excédent charges 2011-2014	525'064.06	

Le Président remercie M. Mauro Maimone pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

M. François Genetelli de Montagny-la-Ville a mis en rapport la dette commune avec les intérêts payés aux banques. Le taux moyen se situe autour de 3,4 % et 3,3 % et il estime que ces taux, trop élevés, ne correspondent pas au prix du marché. Avec un taux diminué de 1 %, cela permet une économie de l'ordre de Fr. 100'000.00 par année. Il a constaté que les taux dont bénéficie la commune vont de 0,73 %, un très bon taux, jusqu'à 3 %, voire 4 %. Il propose au Conseil communal d'aller trouver les banques pour rediscuter des contrats afin de diminuer les intérêts des dettes.

Le Président répond qu'il a pris bonne note de cette intervention. Le Conseil communal va effectivement aller dans le sens proposé par M. François Genetelli et interpellier les banques à ce sujet.

M. Rémy Grether de Montagny-les-Monts demande pourquoi les recettes fiscales ont diminué pareillement, ce qui nécessite d'augmenter les taux et coefficients d'impôts. Il serait bien que le Conseil communal démontre les conséquences de la hausse par des exemples concrets. Il demande

de transformer les taux et coefficients en francs. Il estime que cela n'aura pas de lourdes conséquences, il a déjà pu expérimenter pareille situation dans sa commune d'origine.

Le Président explique que cette diminution soudaine est due à des réductions fiscales, du fait par exemple des prélèvements sur le 2^{ème} pilier par exemple. Le fort développement démographique de la commune est aussi en question, notamment à cause de l'augmentation des propriétaires de logements. Actuellement, il n'y a pas eu de retombées fiscales positives.

M. Rémy Grether se réfère à son expérience dans le canton de Neuchâtel et il reconnaît qu'il est difficile, pour un Conseil communal, de gérer la commune sans donnée fiable, notamment concernant les recettes fiscales.

Le Président répond qu'effectivement, c'est un problème, et c'est pourquoi, cette année, le Conseil communal a demandé au Service cantonal des contributions de traiter les taxations fiscales de Montagny en premier. A ce jour, 95 % des avis de taxations sont rentrés. Mais il est encore difficile, aujourd'hui, de donner une tendance suffisamment fiable.

M. Thierry Bussard de Mannens demande où en sont les rentrées fiscales pour 2013.

M. Mauro Maimone répond que les recettes fiscales sont globalement conformes au budget.

M. Jérémie Joye de Mannens comprend donc que les comptes 2013 seront donc équilibrés.

M. Mauro Maimone répond que le budget sera globalement respecté, cela signifie que le déficit de plus de Fr. 300'000.00 demeure.

M. Thierry Bussard de Mannens demande de confirmer que les comptes 2013 ne devraient pas boucler avec un déficit supérieur à celui budgété.

M. Mauro Maimone répond qu'en fonction des informations connues à ce jour, cela devrait être le cas.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président passe au point suivant.

6. Divers

M. Jean-Louis Francey de Cousset informe l'Assemblée communale qu'il a envoyé une proposition au Conseil communal le 1^{er} septembre 2013 en application de l'article 17 b) de la loi sur les communes. Il va donc s'adresser présentement à l'Assemblée communale puisque le Conseil communal dispose déjà de la proposition. Suite à la 3^{ème} convocation d'une Assemblée communale pour débattre des comptes, il s'est posé la question sur la manière dont était représentée l'Assemblée communale à la commission financière. Il ne s'agit pas de remettre en doute la capacité de la commission financière. Par contre, devant la situation financière actuelle et les défis qui attendent la commune, la commission devrait être renforcée pour mener à bien la vision, les études et les propositions de l'Assemblée communale. M. Jean-Louis Francey estime qu'avec trois membres, la commission financière est sous-dimensionnée. Il propose de renforcer la commission financière à 7 membres, avec des jeunes et des moins jeunes qui proviennent de tous les villages de notre commune, pour une représentation des tendances qui se sont exprimées lors des précédentes Assemblées communales. M. Jean-Louis propose donc formellement au Conseil communal et à l'Assemblée communale de porter le nombre de la commission financière à 7 membres. Il invoque la mesure urgente et demande que l'on décide ce soir, ceci pour que la commission financière renforcée puisse travailler sur le budget 2014 dès ce soir.

M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, répond que ce sujet a déjà été discuté avec le Conseil communal. Effectivement, un renforcement de la commission financière serait une bonne chose, expérience faite, il est toujours bon d'obtenir des avis complémentaires. Par contre, il estime que de porter la commission financière à 7 membres est excessif. Pour la commission financière, le nombre de 5 membres serait idéal.

Le Président remercie M. Patrick Neuhaus pour sa réponse. Il demande s'il y a d'autres questions sur le sujet.

M. Rodolphe Joye demande quelles sont les conséquences financières d'une augmentation des membres de la commission financière.

Le Président répond que ce n'est pas un obstacle, les tarifs sont connus et cela n'aura pas d'impact négatif déterminant.

M. Jean-Luc Clément de Montagny-la-Ville demande si, devant les problèmes de notre commune, il ne serait pas bien de passer au Conseil général pour que les représentants de chacun des villages de la commune puissent travailler avec le Conseil communal. Il relève le désavantage, pour les citoyens, qui ne peuvent plus participer aux débats, ce qui parfois n'est pas forcément une mauvaise chose. Il estime que la gestion d'une commune comme la nôtre n'est pas simple. Et pour lui, la mise en place d'un Conseil général peut éveiller des vocations. De plus, les difficultés vont en augmentant, notamment à cause de la dégradation de la situation économique en général.

Le Président répond que le Conseil communal a prévu de donner des informations sur l'introduction d'un Conseil général à l'Assemblée communale du 19 décembre prochain. Il explique, d'ores et déjà, que la mise en place d'un Conseil général doit coïncider avec le début d'une législature, soit pour 2016 en l'occurrence.

Le Président revient sur la proposition de M. Jean-Louis Francey et va donc soumettre au vote de l'Assemblée communale sa demande d'augmenter le nombre des membres à la commission financière. Il explique, en préambule, qu'il soumet au vote l'entrée en matière de la proposition. En cas d'acceptation, le Conseil communal prévoiera un point à l'ordre du jour lors d'une prochaine Assemblée communale. Il explique que cela ne sera pas forcément possible pour la prochaine Assemblée communale du 19 décembre.

Le Président demande aux personnes qui sont favorables à une augmentation des membres de la commission financière de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 98 avis favorables, sans avis contraire. Le Président informe que si c'est possible, ce point sera mis à l'ordre du jour du 19 décembre 2013. Si non, ce sera pour la prochaine Assemblée communale.

M. Joël Terrapon de Cousset demande que l'Assemblée communale se détermine ce soir sur le nombre de membres à élire à la commission financière, soit 5 membres comme proposé par la commission financière, soit 7 membres comme proposé par M. Jean-Louis Francey.

Le Président répond que le Conseil communal viendra avec des propositions et il sera alors question, à ce moment-là, de décider du nombre exact.

M. Jean-Louis Francey de Cousset émet une 2^{ème} proposition pour la création d'une commission « lumière », ceci avec pour objectif d'économiser le 50 % des frais de l'éclairage public. Il a pu lire dans la presse, ces dernières semaines, que deux communes du canton ont mis en place des programmes d'économie des coûts de l'éclairage public. Il reconnaît qu'il faut faire avec les sensibilités de chacun, certains estimant qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures de ce genre. C'est pourquoi, il propose la mise en place d'une commission. L'objectif est de boucler financièrement avec une opération blanche, les économies d'énergie compensant les investissements nécessaires pour la modernisation de l'éclairage public, notamment pour le remplacement des luminaires traditionnels par des LEDS. Il explique comment fonctionne cette technologie dont le rayonnement s'amplifie au passage d'une personne. Il relève que l'on ne peut pas se permettre des économies de ce genre aux passages piétons et sur les axes dépourvus de trottoirs, mais il faut encore analyser en détail leur fréquentation. En application de l'article 17 b) de la Loi sur les communes, M. Jean-Louis Francey propose au Conseil communal et à l'Assemblée communale de créer une commission « lumière » qui, une fois ses travaux terminés, pourraient se transformer en une commission de sécurité.

Le Président donne la parole à M. Daniel Gendre, conseiller communal, qui informe que la commission existe déjà et que d'ailleurs elle fonctionne même depuis plus de deux ans. Il faut savoir qu'il n'est pas possible de décider, purement et simplement, d'éteindre la lumière. La commission a étudié plusieurs variantes, qui doivent tenir compte de chaque point d'injection qui

gère chacun entre 20 à 40 lampadaires. Il est possible de faire des économies par point d'injection, ce qui représente un bon rapport coût / économie pour la commune. Mais un nouvel élément vient de se greffer, dans le sens où le canton n'est pas d'accord d'accepter des limitations d'illumination, notamment à cause des passages pour piétons. Il faut donc agir non plus au point d'injection, mais sur chaque lampadaire, individuellement. Cette nouvelle situation fait que le coût est différent, chaque luminaire modifié revenant à Fr. 300.00/pièce. Un calcul rapide a permis de déterminer qu'il fallait Fr. 36'000.00 pour apporter les modifications demandées sur l'ensemble de la commune. Il y a d'autres mesures prévues, notamment sur Cousset en raison des fêtes qui s'y déroulent, pour décider, au cas par cas, de laisser la lumière allumée toute la nuit pour des raisons de sécurité. En l'état des travaux, il est prévu maintenant de discuter avec le canton pour trouver des solutions qui puissent être économiquement supportables, tout en respectant les exigences de sécurité. Concernant l'éclairage LED, M. Daniel Gendre estime qu'effectivement, c'est une bonne chose, mais là aussi, il faut faire un bilan entre investissement et économie d'énergie et il est fort à craindre, en fonction du montant, que l'Assemblée communale ne soit pas d'accord.

M. Jean-Louis Francey remercie M. Daniel Gendre pour sa réponse. Il estime que le Conseil communal devrait tenir informé les citoyens sur les travaux qui l'occupent. En l'état, il retire sa proposition tout en indiquant qu'il restera attentif aux travaux de la commission, car c'est un domaine qui l'intéresse particulièrement.

M. Yves Joye de Mannens demande un marquage au sol pour le bus scolaire de Mannens. La situation n'est pas claire, les bus ne s'arrêtent pas toujours au même endroit.

M. Hubert Oberson répond que ce dossier a occupé M. Martin Rihs juste avant sa démission. Désormais, c'est Mme Chantal Genetelli qui va s'occuper du dossier. Il demande de prendre contact avec elle pour discuter de ce sujet.

M. Yves Joye de Mannens demande pourquoi les balançoires de l'école de Mannens ont été supprimées et pas remplacées.

Le Président répond que c'est pour des questions de sécurité. Elles seront probablement remises en place cet hiver.

M. Rémy Grether de Montagny-les-Monts demande ce qu'il en est du déplacement du panneau d'entrée de localité de Montagny-les-Monts, près de chez lui. C'est un endroit bien éclairé, un peu trop à son goût, mais il ne trouve pas logique que la limitation de 50 km/h se trouve plus loin, en direction du centre du village.

Le Président répond qu'il est prévu de faire une séance avec les services de l'Etat à plusieurs endroits dans la commune pour discuter de projets d'amélioration. Ce point sera discuté à cette occasion.

M. Christian Cerf de Montagny-la-Ville aimerait savoir quand est-ce que la commune prévoit de poser l'éclairage public à la route des Rochettes et quand est-ce que les pots de fleurs qui rétrécissent la chaussée seront enlevés.

Le Président répond que le Conseil communal a dû appliquer une procédure qui prend beaucoup de temps mais il n'est pas possible d'enlever ces pots de fleurs tout simplement. Ils appartiennent à un tiers et la commune ne peut pas les toucher sans autorisation ou sans décision administrative.

M. Daniel Gendre répond, pour l'éclairage public, que les travaux ont été suspendus à cause de la construction d'une villa juste à proximité. Il faut trouver des emplacements aux luminaires qui correspondent aux emprises des constructions. La pose sera faite une fois la construction terminée.

Mme Myriam Egger de Mannens tient à signaler à M. Thierry Bussard que le chemin privé qui mène à sa maison n'est ni salé, ni déblayé en hiver, car il n'est pas entretenu par la commune. Elle demande que le Conseil communal se déplace à Mannens car il devient dangereux d'aller mener les enfants à pieds à l'école. Cette situation est amplifiée par le fait que des travaux se déroulent en ce moment à Mannens. Elle propose d'enlever un peu de terre en bordure de la route du Jordil et de mettre un peu de gravier. Il est important de sécuriser la traversée du village de Mannens.

M. Daniel Gendre répond que suite à des mesures de vitesse effectuées tout récemment, le Conseil communal prévoit de présenter un crédit d'étude pour sécuriser plusieurs endroits dans la commune. Il s'agit de s'assurer que les mesures envisagées répondent aux normes en vigueur.

Le Président remercie M. Daniel Gendre pour ses explications. Ce sera donc à l'Assemblée communale de décider sur le crédit d'étude qui sera présenté dans le cadre du budget 2014.

La parole n'est plus demandée et le Président met fin à cette Assemblée communale à 21h55. Il donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens présents pour la prochaine Assemblée communale du budget 2014, le jeudi 19 décembre 2014.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le syndic :

Hubert Oberson